

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

28/04/2022

N° E22000055 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 3

Vu, enregistrée le 22/04/2022, la lettre par laquelle le Président de la Métropole européenne de Lille demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Demande d'autorisation modificative au titre de la loi sur l'eau de la Zone d'Aménagement Concerté Saint-Sauveur.

Maître d'ouvrage : Métropole européenne de Lille.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Lille.

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et ses articles L.214-1 à L.214-6 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Dominique BOIDIN, chargé de gestion dans un établissement public foncier, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Président de la Métropole européenne de Lille et à Monsieur Dominique BOIDIN.

Fait à Lille, le 28/04/2022

Le Président,

Christophe TIFRVOUET

Pour expédition conforme.
Pour le greffier en chef,
L'adjoint administratif délégué.

